

# Citoyennes, présentez-vous

**Municipales.** La parité sera obligatoire dès l'année prochaine sur les listes électorales. Des formations sont organisées pour convaincre les femmes de se présenter.

Le petit village de Manziat est dans l'air du temps. Ses 1 905 habitants ont choisi une femme comme maire de la commune, il y a un mois. Les deux habitantes qui ont complété le conseil sont également des femmes. Il fallait bien ces deux éléments pour féminiser cette assemblée de dix-neuf élus qui compte quinze hommes, soit une large majorité. C'est justement pour que d'autres femmes prennent des responsabilités dans leurs communes que l'association Regards de femmes organise des « journées d'informations pour les femmes en milieu rural ». Les prochaines élections municipales ont lieu

l'année prochaine avec une particularité : les communes de plus de 1 000 habitants devront présenter des listes paritaires. Jusqu'à présent, elles étaient réservées aux communes de plus de 3 500 habitants. Là, ce sont 90 % des communes françaises qui seront concernées. Regards de femmes espère ainsi motiver et rassurer les citoyennes qui hésiteraient à se lancer. « Elles ont peur de ne pas être capables - comme si les hommes se posaient la question ! - et de ne pas avoir le temps », explique Michèle Vianès, présidente de Regards de femmes. Mais si on est capable de gérer sa maison, son travail, on est capable de gérer la

commune ! » Pour les convaincre, Regards de femmes organise cinq demi-journées d'information et d'ateliers dans le département, dont la première a eu lieu samedi matin à Baneins. Le fonctionnement du conseil et le rôle de l'élu sont passés au crible, avec un maire en fonction. Deux professionnels animent également des ateliers de savoir-être et de gestion du temps. Mais chaque commune est obligée de prévoir dans son budget une enveloppe consacrée à la formation des élus sur les appels d'offres, le budget, la voirie, etc. Les novices n'ont donc aucune inquiétude à avoir.

## 90% des communes sont concernées

Certains maires sollicitent directement l'association pour organiser des sessions d'information dans leurs communes. Car ils sont inquiets. Si la parité n'est pas respectée sur la liste électorale, elle sera retoquée. Il est donc urgent de trouver des candidates. Même si le principe en fait grincer plus d'un ! « Tant qu'on n'est pas représenté, on est obligé d'avoir recours à ces moyens pour avancer », explique Michèle Vianès, qui milite pour que « l'universalité soit représentée » partout. Pascale Guillet approuve pleinement cette démarche. La déléguée aux droits des

# 63

C'est le nombre de femmes maires dans l'Ain, pour 356 hommes, soit 17,7 %. C'est plus que la moyenne nationale qui est de 14 %. Le département compte une sénatrice mais aucun député, alors qu'au conseil général, siègent trois élus pour 42 hommes. Mais les prochaines élections doivent établir la parité dans cette assemblée.

femmes dans l'Ain co-finance ces journées d'information, à hauteur de 1 500 euros, sur un budget de 13 500 euros (le reste est financé par la Région et le Département). « Je suis intimement convaincue qu'il faut dédramatiser les choses. Il faut lever les freins, explique-t-elle. C'est enrichissant. Si les hommes y vont, c'est qu'il y a aussi un peu d'intérêt ! » Le conseil municipal est une équipe où les tâches sont partagées, où il faut déléguer... et pour y arriver, il faut faire de même à la maison ! ■

**Emmanuelle Viresolvit**



■ Michèle Vianès se bat depuis des années pour la cause des femmes. Photo Emmanuelle Viresolvit

### Pratique

#### Les journées d'information

Elles sont gratuites et ont lieu de 8 h 30 à 13 heures, le 16 février à Saint-Nizier-le-Bouchoux, le 23 mars à Cerdon, le 6 avril à Civrieux-en-

Dombes et le 13 avril à Lélèx.

#### Inscriptions

Indispensables par mail : contact@regardsdefemmes.com ou par téléphone au 06 10 39 94 87.

#### En savoir plus

www.regardsdefemmes.com